



Et pour les Sans Papiers, Le changement, C'est maintenant ?

Motion du CLIC transmise aux pouvoirs publics le 20 Octobre 2012 :

Si nous enregistrons avec satisfaction l'annulation de la circulaire Guéant et la fin des poursuites contre les aidants, nous n'admettons ni la dérive xénophobe de notre société, ni les lois répressives mises en place depuis plusieurs années par les pouvoirs politiques et maintenues à ce jour.

Les objectifs d'expulsion annoncés à travers la politique du chiffre semblent malheureusement être encore d'actualité.

Face aux événements récents, à l'augmentation des démantèlements des camps de Roms dans des conditions indignes et à la poursuite des expulsions des étrangers sans papiers,

le CLIC demande, au nom de ses organisations membres :

- que soient revus les textes de plus en plus contraignants conduisant au refus de la protection des demandeurs d'asile exposés à de très graves dangers en cas de retour dans leurs pays d'origine.
- que ne soient plus prises des dispositions et mesures spécifiques aux étrangers (lois, décrets et circulaires) qui brisent des vies humaines, font voler en éclat des couples et des familles et des projets éducatifs, scolaires ou professionnels.
- que ne soient plus bafoués les parcours de soins et de santé pour les personnes privées de papiers.
- que l'accueil en préfecture soit respectueux des personnes et que cet accueil ne vise pas à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour, obligeant des hommes, des femmes et des familles entières à vivre et à travailler dans la clandestinité, la peur, dans des conditions indécentes, les privant ainsi de tout projet .
- que cesse la chasse aux étrangers, les interpellations au faciès qui infligent des traumatismes profonds aux personnes, aux enfants et à la société toute entière. Les atteintes à la dignité de quelques-uns blessent tous les hommes dans leur humanité.
- que la séparation, le divorce n'entraînent pas l'expulsion systématique de la personne étrangère. Nous tenons à rappeler la situation dramatique des femmes victimes de violences conjugales qui subissent ainsi la double peine.
- que cesse l'expulsion automatique des jeunes majeurs au lendemain de leur anniversaire.
- que soit régularisée toute personne, salariée sans papiers ou ayant une activité professionnelle déclarée.
- que soit proscrit l'enfermement systématique des personnes étrangères sans papiers et que les Centres de Rétention Administratifs soient définitivement fermés.

Nous sommes opposés aux récentes dispositions remplaçant la garde à vue des personnes sans titre de séjour. Le Conseil d'Etat s'est prononcé le 6 juillet 2012 contre la garde à vue des sans-papiers spécifiant bien que ceux-ci ne sont ni des délinquants, ni des auteurs de troubles. Nous estimons aujourd'hui que les étrangers demandeur de titre de séjour ne sont toujours pas des délinquants et des auteurs de troubles et c'est pour cela que nous nous opposons au dernier décret approuvé en conseil des ministres réinstituant une garde à vue déguisée pouvant aller jusqu'à 16 heures.

Les organisations membres du CLIC exigent que les points ci-dessus soient pris en considération dans la circulaire ministérielle de novembre 2012.

Organisations Membres du CLIC : Collectifs de soutien aux personnes sans papiers de Colomiers, de Cugnaux, de Fonsorbes, de Plaisance du Touch, de Tournefeuille, Volvestre solidaire, Privés de Papiers de Toulouse, Comité immigration CGT, Cercle des Voisins de Cornebarrieu, Confédération Syndicale des Familles31, Pastorale des migrants, RESF 31, la Ligue des Droits de l'Homme, les Amoureux au ban public 31...